

pas la confiance du public, mais celle des syndicats. Il semblerait qu'il y a une question de vie ou de mort à ce que la rente française ne baisse pas; et nous devons avouer que de mémoire de boursier, on n'a vu une pareille anomalie. Pendant ce temps, les actions de la Banque s'en vont à la dérive. Celles du Foncier sont d'une pesanteur significative, et l'on ne peut nier qu'il y ait eu des livraisons de 3 0/0, car le dépôt a disparu, et le cours de 71,50 en clôture semble un défi jeté à l'opinion des boursiers les plus expérimentés.

Conseil municipal de Roubaix.

Séance du 15 janvier 1869.

Présidence de M. C. Descat, maire.

Absent : M. Louis Eckman.

M. P. Parent est élu secrétaire pour la séance; il donne lecture du procès-verbal.

Après l'adoption de ce procès-verbal, M. le Maire fait une communication relative au départ de M. Sancier, préfet de Nord, et à l'installation de M. de Saint-Paul; le Conseil en adopte le contenu.

PROTESTATION DE M. J. RENAUX-LEMERRE.

M. J. RENAUX-LEMERRE demande la parole et s'exprime en ces termes :

Messieurs,

Par un arrêté exécutoire rendu le 20 novembre dernier par la Cour impériale d'Amiens, en audience solennelle, les Chambres civiles et correctionnelles réunies, qui a jugé d'après un arrêt de la Cour de cassation en date du 24 août 1868, le sieur Sioen (Achille-Jean-Alphonse) a été reconnu étranger.

En vertu dudit jugement et suivant les règles et la jurisprudence française, il ne peut siéger au milieu d'un corps constitué.

Je proteste donc de la manière la plus formelle contre sa présence au sein du Conseil municipal où ne peuvent siéger que des membres ayant la qualité de Français.

S'il siège, je fais toutes réserves de droit.

Roubaix, le 15 janvier 1869.

Signé J. RENAUX-LEMERRE.

M. Achille Sioen s'étonne d'entendre invoquer la jurisprudence française dans la protestation de M. Renaux, lequel sait très-bien que le Conseil de préfecture saisi d'une requête pour invalider les élections, s'est lui-même déclaré incompétent. Il dit que la jurisprudence ne saurait empêcher l'élu de siéger quand même les Tribunaux civils l'auraient déclaré incapable, les Tribunaux administratifs étant les seuls compétents en matière électorale.

M. LE MAIRE répond que le Conseil ne peut intervenir dans cette discussion, prend acte de la protestation de M. Renaux-Lemerre et de la réponse de M. Sioen.

RAPPORT SUR LE PONT DE LA ROUTE DE TOURCOING.

M. LÉTOCART-DUVILLIER, au nom de la commission chargée de la question, a l'honneur de déposer sur le bureau le rapport sur le pont à établir sur le canal, donne communication du rapport suivant :

Messieurs,

La commission à laquelle vous avez fait l'honneur de renvoyer pour nouvel examen la question du pont à établir sur la route de Tourcoing, au point où elle va être coupée par le nouveau canal, n'ayant reçu de MM. les Ingénieurs des Ponts et Chaussées aucun document écrit qui lui permette d'apprécier exactement la dépense d'un pont fixe avec abaissement du plan d'eau à droite de cette route, comme vous en avez délibéré, a été unanime pour maintenir notre première opinion.

Elle vous propose, en conséquence, de la confirmer par un nouveau vote et de prier l'Administration municipale d'insister fortement près des autorités compétentes pour arriver à cet heureux résultat.

Votre commission est aussi d'avis que le pont du chemin du Mont-à-Leux, dans la traversée du canal, doit être conservé tel qu'il a été porté au plan soumis.

Enquête.

Roubaix, le 15 janvier 1869.

Signé : LÉTOCART-DUVILLIER, rapporteur.

Le Conseil adopte sans discussion les conclusions du rapport précité.

DIVERS CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES.

ASILES.

M. LE MAIRE demande divers crédits supplémentaires :

Messieurs,

Le personnel des asiles et des écoles desservies par les Soeurs de la Sagesse a dû être augmenté en 1868 pour donner plus d'extension à ces établissements et les frais accessoires se sont naturellement accrues en proportion.

Le crédit porté au budget était de..... 26.166 67

La dépense réelle est de.....

A Sainte-Elisabeth :

Traitements des sœurs et de aides..... 8.600

Fournitures de classe et élèves indigents et prix..... 906 85

..... 9.506 85

A Saint-Vincent de Paul :

Traitements..... 8.825

Fournitures..... 722 10

..... 9.547 10

A la rue du Midi et rue de Lhommelot :

Traitements..... 8.256 68

Fournitures..... 722 10

..... 8.967 78

Achat et blanchissage de lin-

ge pour le service des asiles... 1.087 60

Traitement, frais de voyage et d'installation des sœurs demandées pour les fourneaux économiques..... 2.689 60

Le crédit n'étant que de... 31.798 96

Le crédit n'étant que de... 26.166 67

..... 5.632 29

BOULE DES HONORAIRES DE M. THÉRY.

Un traité a été convenu entre le Conseil municipal et M. Théry, avocat, pour le recouvrement des honoraires qui lui seraient dus, en raison de la défense des intérêts de la ville dans nos affaires d'expropriation. L'état qu'il nous a remis et qui est annexé à ce traité s'élève à 17.421 98

Le crédit affecté aux frais de ces grands projets économiques en partie employé, nous ne pouvons pu lui remettre qu'un solde de..... 14.000

Nous vous demandons pour le solder un crédit de..... 3.421 98

Les deux crédits supplémentaires mentionnés ci-dessus sont votés par le Conseil sans aucune observation.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, M. le Maire lève la séance.

CHRONIQUE LOCALE.

Dimanche a eu lieu à l'hôtel de ville l'élection des 20 membres de la Chambre syndicale des tissus de Roubaix. Ont été élus :

- MM. Carlos Delattre ;
- Vincion ;
- F. Ernoult ;
- Dillies aîné ;
- A. Talon ;
- E. Grimonprez fils ;
- A. Lepoutre ;
- Motte-Motte ;
- R. Desrousseaux ;
- H. Toulemonde ;
- F. Lestienne ;
- Ch. Bourbier ;
- Paul Scrépel ;
- Motte-Bossut ;
- F. Wattel ;
- H. Bossut ;
- Lopold Florin ;
- Baron Mimerel ;
- Ch. Daudet ;
- H. Dubar.

Le Conseil de Prud'hommes de Roubaix a eu l'honneur de faire une petite regrettable dans la personne de M. Louis Dubamel qui remplace depuis plus de quatorze ans les fonctions de secrétaire de cette Assemblée. Ses funérailles auront lieu jeudi, à mars, à 2 heures 1/2, en l'église Saint-Martin; la cérémonie aura lieu à la maison mortuaire, rue du Mont-à-Leux.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Une assemblée nombreuse était réunie, dimanche soir, dans la salle des fêtes du Cercle de la Concorde, rue Pellart. La Société chorale de ce cercle offrait aux membres honoraires et à leurs familles, un concert qui n'a rien laissé à désirer.

Les fêtes musicales sont si nombreuses à Roubaix qu'il devient presque impossible de faire un compte-rendu détaillé de chacune d'elles sans tomber dans des redites, dans des banalités fatigantes pour le lecteur.

Nous nous bornerons donc à donner une simple mention aux divers amateurs que nous avons entendus dimanche.

Et tout d'abord, constatons les progrès marqués accomplis par la société chorale et la symphonie de la Concorde. Si certaines nuances laissent encore à désirer, l'ensemble est bon, très-bon. Les chaleureux applaudissements de l'audition ont dû prouver aux exécutants combien on appréciait leur beau talent. Mille félicitations surtout, aux directeurs MM. Dupire et Lebacqz.

M. Chateleyn père est un musicien émérite dont nous n'avons plus besoin de faire l'éloge. Il phrase avec une sûreté de goût très-remarquable; sa romance *Mon cœur et ma rapière* a fait grand plaisir, surtout à la partie féminine de l'assemblée.

Tel père, tel fils... M. Alp. Chateleyn a recueilli lui aussi des applaudissements très-mérités.

M. Degraeve, des *Orphéistes* lillois, est un très-agréable ténor. Il a dit parfaitement une gentille romance, le *Passereau*. Nous espérons que M. Degraeve nous procurera bientôt l'occasion de l'applaudir de nouveau.

Compliments à MM. Henri Cateau, Henri Parent, François Legrand, Joseph Devos, Beuscart et Hector Desfontaines qui ont recueilli leur bonne part de bravos.

M. Desbarbieux est toujours l'amusant comique que l'on connaît. Il a peut-être fait trop sentir certaines choses au-dessus desquelles on passe d'ordinaire sans s'arrêter, mais des bravos et de très nombreux lui ont prouvé qu'il était aboué et nous ne voudrions pas nous montrer plus sévère que ses auditeurs.

En résumé, charmante soirée dont nous félicitons et remercions la commission au nom de tous les membres honoraires.

Les membres honoraires de la Grande-Harmonie ne se plaindront pas de la soirée qui leur a été offerte hier. Le programme promettait beaucoup et il a tenu tout ce qu'il promettait.

La salle était comble. On a fort applaudi M. Warin. Tous les éloges que nous pourrions faire de cet artiste, seraient au-dessous de son mérite.

M. Dujardin chante avec une expression qui va parfois jusqu'à l'affectation. Bravo pour le *Chartreux*; mais la musique de *Rappelle-toi* est trop bien écrite pour ne pas la suivre rigoureusement. Nous ne serions pas aussi sévère pour M. Dujardin si nous avions un doute sur ses connaissances musicales.

Nous avons entendu pour la première fois M. Scotet, chanteur comique. Nous le félicitons de son début et nous l'engageons à s'appliquer aux chansonnettes sans parti. *Guerra au cigare* a fait beaucoup de plaisir.

Nous avons parlé dans notre dernier compte-rendu de l'harmonie des verres, de M. Winkler. Ce jeune artiste a eu le même succès hier soir. Il nous a fait entendre le *Carnaval de Venise* et des airs de *Norma*, du *Trovatore* et de *Rigoletto*.

La Lyre roubaissienne fait beaucoup de progrès; l'ensemble et les nuances marchent bien. Cette société est appelée à de nouveaux succès. Un peu de renfort dans les premiers tenors ferait bien; c'est de reste le faible de presque toutes nos sociétés chorales.

Les morceaux de la Grande-Harmonie ont été exécutés, comme toujours, avec beaucoup d'ensemble; mais nous nous permettrons de faire remarquer qu'il y a, chez beaucoup de nos musiciens, trop de laisser aller dans l'exécution des morceaux peu difficiles. Pourquoi dénaturer la musique parce qu'elle est d'une exécution facile? Vous manquez tous les effets, vous en faites un charivari. Ainsi dans le pas redoublé de *Charmante Rosalie* et des *Pompier de Nanterre*, il y a de très jolies broderies de clarinettes qui ont été étouffées par les cuivres faisant assaut de souffle. Croyez-vous, messieurs, que cela ait fait plaisir à M. Delannoy?

MUCHAUSA.

Dimanche vers quatre heures après-midi, un commencement d'incendie à Tourcoing dans l'établissement de M. Liénart, teinturier, rue du Haze. Grâce à de prompts secours, le feu n'a pas tardé à être comprimé. La perte est d'environ 100 fr. Il y avait assurance.

Dans l'avant dernière nuit, des malfaiteurs, demeurés inconnus jusqu'ici, ont pénétré par le soupirail de la cave, chez M. Lepers, négociant, rue Saint-Jean. Ils ont enlevé des effets d'habillements et divers autres objets dont le total s'élève à environ 300 francs.

La gendarmerie de Tourcoing a opéré dimanche dernier, sur la route du Mont-à-Leux, la saisie d'un jeu de hasard exploité par une journalière de Roubaix, la nommée Justine Brouchard.

C'est jeudi prochain que viendra devant le conseil de guerre l'affaire de deux militaires du détachement de Roubaix, prévenu de vol à main armée sur un chemin public.

Le nommé Henri Delescluse, tisserand à Wattrelos, vient d'être arrêté pour coups et blessures et menaces de mort sur la personne de sa femme.

Ont été arrêtés pour fraude : Ed. Duhamel, rattacheur, Florimond Duquenois, ouvrier apprêteur.

Samedi dernier le tronc d'une chapelle a encore été fracturé sur le territoire de Croix. Cette fois encore, les voleurs sont demeurés inconnus.

Les journaux de Valenciennes nous apprennent qu'un duel a eu lieu samedi matin sur le territoire d'Erquennes, entre M. le comte de Malartic et un officier supérieur du Hanovre. M. de Malartic a remporté de hautes fonctions au Mexique, sous l'Empereur Maximilien. C'est sur ses instances, dit-on, que le ministre de Prusse au Mexique, fit les démarches dont on a parlé dans le temps pour sauver la vie du prince Maximilien.

La querelle qui a amené le duel a pris sa source dans une discussion de salon à Paris, entre M. de Malartic et le colonel hanovrien. Le premier aurait pris fait et cause pour M. de Bismarck, dont il est, dit-on, l'ami dévoué et parent.

Les témoins de M. de Malartic étaient M. le duc de Hamilton et un auditeur au Conseil d'Etat. Les témoins du colonel hanovrien étaient deux officiers supérieurs du Hanovre. Le célèbre docteur D... avait été amené par M. de Malartic, et le docteur F... par le colonel.

Les armes du combat étaient des pistolets rayés anglais. M. de Malartic avait demandé l'épée; mais dans l'armée hanovrienne, l'épée est inconnue, on ne se bat qu'avec des pistolets.

Les conditions du combat étaient que les adversaires tiraient à trente-cinq pas, en s'avançant l'un sur l'autre de cinq pas.

M. de Malartic a tiré le premier; son

coup a effleuré l'oreille de son adversaire, qui a été pendant quelques secondes tout étourdi par le coup.

Le colonel hanovrien a tiré le dernier. Son adversaire est tombé. Les médecins et les témoins sont accourus pour le relever; la balle s'était logée dans le côté droit, entre la chair et une côte un peu au-dessous du cœur; la plaie saignait avec abondance. Le docteur D... a extrait la balle sur place, et le blessé a repris ses sens.

Il coïta son salut à une liasse de billets de Banque et de lettres qu'il avait mis en paquet dans la poche de son habit, du côté droit. Ces papiers ont amorti la balle, dont le coup avait mis en morceaux presque calcinés, les billets de banque et les lettres destinés à sa famille.

Le blessé a pu être amené à Paris hier matin, et son état n'inspire aucune inquiétude.

Nous lisons dans le *Progrès du Nord*, de Lille :

« Un drame horrible, qui a produit une très-vive émotion dans un quartier de notre ville, s'est passée hier, vers sept heures du matin, dans une maison du boulevard Montebello, habitée par M. Descamps commissionnaire en lins, et par sa famille.

M. Descamps ayant manifesté le veille l'intention de prendre un purgatif, sa femme lui avait préparé une infusion de sené. Samedi, à son réveil, au moment de prendre cette boisson, il objecta que c'était un purgatif bien indolent et qu'il voudrait mieux y ajouter une dose de sel anglais.

Mme Descamps se rappela qu'elle en avait précisément une certaine quantité qui avait été achetée il y a sept mois environ, à l'époque de ses couches, et qui n'avait pas servi. Son mari la pria d'aller chercher le paquet, et quelques instants après il en absorba le contenu dissous dans la tisane. Mais à peine avait-il bu le mélange qu'il ressentit d'atroces souffrances. Des secours de toute espèce lui furent prodigués; deux médecins appelés en toute hâte par Mme Descamps, essayèrent de calmer ses douleurs; on lui fit absorber plusieurs vomitifs; mais tout fut inutile. A bout de vingt minutes environ, le malheureux expira en poussant un cri de douleur.

« Il n'était pas possible d'en douter : une erreur déplorable avait été commise, et le paquet qui devait contenir du sel anglais se renfermait dans un poison violent. Où venait ce paquet? Il y a sept mois environ, au moment de la naissance de son plus jeune enfant, Mme Descamps l'avait fait chercher chez un pharmacien, mais la commission avait été confiée à une petite fille qui ne se rappellerait plus dans quelle pharmacie elle se serait rendue. Telle est, du moins, la version que nous avons recueillie de la bouche de plusieurs personnes; mais on comprend que sur une affaire aussi grave nous ne voulons rien affirmer. Une enquête a été ouverte par les soins du parquet, et nous devons laisser à la justice le soin de dire le dernier mot de cette trisrèsaire.

M. Descamps était estimé de tous ceux qui le connaissaient. Il était à la veille d'être commandité par un industriel de cette ville qui, confiant dans sa capacité reconnue et sa probité, avait voulu l'associer à l'un de ses frères. Aujourd'hui dimanche il devait dîner chez son commanditaire. C'est au moment où son avenir semblait assuré qu'il laisse dans une position assez précaire une veuve et quatre enfants dont l'aîné est âgé de douze ans et le plus jeune de sept mois.

« On s'empresse autour de lui, on lui prodigue tous les soins que réclame son état, et on le transporte à l'hospice. Malheureusement, on conserve peu d'espoir de le sauver.

Pendant que s'accomplissait cette scène dramatique, le focolin, la générale, les cris : « Au feu ! » appelaient en toute hâte la population sur le lieu du sinistre. Les pompes de la ville, celles des établissements industriels voisins y couraient au même temps. L'administration organisait le sauvetage, et chacun s'empressait de concourir aux moyens qu'elle prescrivait pour dompter l'incendie.

Comme d'habitude, la population condamnée était admirable de dévouement. C'était à qui s'élançait au poste le plus pénible ou le plus périlleux, et au lieu de l'exciter, il fallait au contraire modérer l'émulation des travailleurs.

Après quelques heures de travail, l'incendie a fini par être maîtrisé et circonscrit dans le bâtiment et les mansardes qu'elle a complètement détruits.

« On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* : Ce matin, quelques personnes qui passaient sur le Mail ont été frappées d'étonnement en voyant conduire au pénitencier une personne bien connue dans notre ville, M. Patry, ancien banquier à Tours, résidant actuellement à Saint-Avertin, dans une propriété nommée la Houssais. M. Patry était dans une voiture escortée par deux gendarmes. Il a été écroué vers neuf heures.

Bientôt le bruit a couru que cette arrestation se rapportait à un fait des plus graves survenu dans le courant de la nuit. On disait que Mme Patry avait été tuée par son mari d'un coup d'arme à feu.

Cette nouvelle n'était malheureusement que trop vraie.

Il paraît que, la nuit dernière, vers neuf ou dix heures, M. Patry, étant sur le point de se mettre au lit, aurait entendu un bruit inaccoutumé dans les appartements du rez-de-chaussée et serait descendu armé de son fusil. Qui avait été cause de ce bruit et que se passa-t-il dans les quelques minutes qui précéderent le

« Le *Figaro* raconte un fait peu connu sur l'éminent jurisconsulte que la France vient de perdre :

« Celui qui devait un jour présider le Sénat était professeur... de violon dans une petite ville du Midi. Le sous-préfet l'admit dans ses salons, comme musicien, et finit par s'attacher comme secrétaire.

« Le sous-préfet devint préfet du Loiret, et c'est à Orléans que se révéla l'aptitude singulière du jeune homme pour le droit.

« M. le procureur du roi de cette ville avait un énorme Cujas, en cinq ou six volumes in-folio, capable à lui seul d'inspirer une terreur profonde pour les études juridiques. Le jeune Troplong lui demanda un de ces volumes.

« Vous avez donc des insomnies? fait le magistrat émerveillé.

« Je dors trop bien, au contraire, et je veux passer quelques nuits à lire le vieux jurisconsulte.

FAITS DIVERS

« On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* : Ce matin, quelques personnes qui passaient sur le Mail ont été frappées d'étonnement en voyant conduire au pénitencier une personne bien connue dans notre ville, M. Patry, ancien banquier à Tours, résidant actuellement à Saint-Avertin, dans une propriété nommée la Houssais. M. Patry était dans une voiture escortée par deux gendarmes. Il a été écroué vers neuf heures.

Bientôt le bruit a couru que cette arrestation se rapportait à un fait des plus graves survenu dans le courant de la nuit. On disait que Mme Patry avait été tuée par son mari d'un coup d'arme à feu.

Cette nouvelle n'était malheureusement que trop vraie.

Il paraît que, la nuit dernière, vers neuf ou dix heures, M. Patry, étant sur le point de se mettre au lit, aurait entendu un bruit inaccoutumé dans les appartements du rez-de-chaussée et serait descendu armé de son fusil. Qui avait été cause de ce bruit et que se passa-t-il dans les quelques minutes qui précéderent le

« Bref, le Cujas fut prêté, puis rendu... Les six volumes y passèrent.

« Le résultat de cette lecture fut un travail assez volumineux que M. Troplong soumit à l'appréciation du procureur du Roi.

« Quel est votre avis sur mon travail? lui demanda-t-il un jour.

« Vous le connaîtrez demain; le garde-des-sceaux me mande à Paris.

« Le lendemain, le magistrat dit au secrétaire :

« Le gouvernement a résolu la création d'une cour royale à Bastia; le procureur général en est nommé — c'est moi, et le substitut aussi — c'est vous !

« Mais... mais... je ne suis pas avocat !

« Je le sais; mais pour des aptitudes exceptionnelles, on fait des exceptions, et je n'ai accepté ma situation nouvelle qu'à la condition expresse de vous avoir pour substitut. Le garde-des-sceaux a éigné et nous partons.

« M. Troplong partit... Il est même arrivé, comme vous savez.

« En ce moment on voit exposé à Paris rue du Roule, dans le bureau de tabac au coin de la rue Rivoli, un modèle de la nouvelle lanterne qu'on propose à la Ville pour éclairer pendant la nuit les numéros de toutes les maisons de Paris. Ces numéros peints sur un fond dépoli et cuits dans la terre même, ont une transparence qui les rend visibles à une grande distance. On comprend fort bien qu'avec une pareille lanterne le même bec de gaz pourra servir à la fois à éclairer le vestibule, le numéro et les abords de chaque maison.

« On écrit de Condé-sur-Noireau au *Moniteur du Calvados* :

Un incendie s'est manifesté aujourd'hui dans la filature de coton de M. Louis Calvé, située à Condé, rue Saint-Martin, en face de la gare du chemin de fer.

Feu sept heures et demie du matin, le feu éclata dans un appartement renfermant les bateaux. Lorsque les ouvriers occupés dans cet appartement s'en aperçurent, les flammes ont gagné l'escalier qu'elles consumèrent rapidement, et il ne leur restait d'autre chance de salut que la descente par les fenêtres, opération fort dangereuse, car les bateaux sont au deuxième étage de la filature.

Menacés par l'incendie, les malheureux se précipitèrent sur les premières personnes arrivées sur le lieu du sinistre et se mirent à leur offrir un spectacle terrible. Au secours! au secours! des échelles! voilà le cri qu'elles entendirent et auquel elles ne purent répondre car elles n'ont aucune échelle à leur disposition. On court partout pour s'en procurer, mais la question est de savoir si l'on arrivera à temps pour empêcher un si grand malheur, car les flammes sortent par les croisées et se rapprochent des fenêtres de l'appartement où sont entassés les malheureux ouvriers.

Par bonheur, ceux-ci, en cherchant quelque moyen de salut, rencontrèrent des cordes sous leurs mains; ils les attachèrent à une fenêtre et commencèrent, un à un, leur périlleuse descente. Un petit bâtiment se trouve au-dessous du bâtiment; ils se laissèrent glisser sur le toit et de là sur le sol, non sans quelques contusions.

Un pauvre enfant, au moment où son tour arrivait de descendre comme les autres, se sent brûler les cheveux et les mains pendant qu'il est encore au bord de la fenêtre. La douleur lui fait lâcher la corde; il tombe et rebondit sur le toit, puis à terre, d'où on le relève cruellement meurtri et à demi-mort.

On s'empresse autour de lui, on lui prodigue tous les soins que réclame son état, et on le transporte à l'hospice. Malheureusement, on conserve peu d'espoir de le sauver.

Pendant que s'accomplissait cette scène dramatique, le focolin, la générale, les cris : « Au feu ! » appelaient en toute hâte la population sur le lieu du sinistre. Les pompes de la ville, celles des établissements industriels voisins y couraient au même temps. L'administration organisait le sauvetage, et chacun s'empressait de concourir aux moyens qu'elle prescrivait pour dompter l'incendie.

Comme d'habitude, la population condamnée était admirable de dévouement. C'était à qui s'élançait au poste le plus pénible ou le plus périlleux, et au lieu de l'exciter, il fallait au contraire modérer l'émulation des travailleurs.

Après quelques heures de travail, l'incendie a fini par être maîtrisé et circonscrit dans le bâtiment et les mansardes qu'elle a complètement détruits.

« On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* : Ce matin, quelques personnes qui passaient sur le Mail ont été frappées d'étonnement en voyant conduire au pénitencier une personne bien connue dans notre ville, M. Patry, ancien banquier à Tours, résidant actuellement à Saint-Avertin, dans une propriété nommée la Houssais. M. Patry était dans une voiture escortée par deux gendarmes. Il a été écroué vers neuf heures.

Bientôt le bruit a couru que cette arrestation se rapportait à un fait des plus graves survenu dans le courant de la nuit. On disait que Mme Patry avait été tuée par son mari d'un coup d'arme à feu.

Cette nouvelle n'était malheureusement que trop vraie.

Il paraît que, la nuit dernière, vers neuf ou dix heures, M. Patry, étant sur le point de se mettre au lit, aurait entendu un bruit inaccoutumé dans les appartements du rez-de-chaussée et serait descendu armé de son fusil. Qui avait été cause de ce bruit et que se passa-t-il dans les quelques minutes qui précéderent le